



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 11253

## Texte de la question

M. Philippe Folliot souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le souhait de nombreux vétérans de voir commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Trop souvent et pendant trop longtemps, la guerre d'Algérie fut niée, le terme même de guerre était rejeté. Aujourd'hui, un certain recul sur ces événements nous permet de mieux les appréhender et mieux les accepter. Néanmoins, pour beaucoup d'anciens combattants, cette reconnaissance n'est pas entière car aucune commémoration officielle ne rend hommage à leurs frères d'armes morts au champ d'honneur. Il demande donc au Gouvernement s'il compte rendre hommage aux morts AFN par l'instauration d'une date anniversaire commémorative consensuelle de la fin de la guerre d'Algérie.

## Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants considère qu'il revient d'abord au monde combattant d'aboutir à un accord sur cette demande légitime. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un tel accord, le secrétaire d'Etat a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants, chargée de proposer une date pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Cette commission s'est réunie une première fois le 6 novembre dernier, puis à nouveau le 22 janvier. A cette occasion, un large accord s'est dégagé en faveur du 5 décembre, date de l'inauguration par le Président de la République du mémorial national dédié aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Pour autant, une association a tenu à marquer son attachement au 19 mars. M. Jean Favier a remis au secrétaire d'Etat le rapport concluant les travaux de sa commission. Le Gouvernement décidera prochainement de la suite qui peut être donnée à cette démarche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11253

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 février 2003, page 652

**Réponse publiée le** : 24 mars 2003, page 2225